

A mon très cher ami Richard Patte
DANTÈS BELLEGARDE

PQ
3945
B439

Bien affectueusement
Dantès Bellegarde
Port-au-Prince, sept. 1947

Ecrivains haïtiens

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET PAGES CHOISIES

PREMIÈRE SÉRIE



«Société d'Éditions et de Librairie»
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI
1947

A mon très cher ami Richard Patte

DANTÈS BELLEGARDE

PQ
3945
B439

*Bien affectueusement
Dantès Bellegarde
Port-au-Prince, sept. 1947*

Ecrivains haïtiens

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET PAGES CHOISIES

PREMIÈRE SÉRIE



«Société d'Éditions et de Librairie»
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI
1947

TABLE DES MATIERES

	Pages
Préface	7
GUY- JOSEPH BONNET. Notice	13
1. Le défenseur d'Ogé et de Chavannes.....	13
2. Bonnet et l'Agriculture	14
3. Bonnet et la Culture intellectuelle.....	16
BEAUBRUN ARDOUIN. Notice	18
1. Au tribunal de l'Histoire	21
2. La jeunesse de Borgella	23
BAUVAIS LESPINASSE. Notice	28
La Civilisation noire et son avenir	29
EMILE NAU. Notice	31
Le Cacique Henri	36
IGNACE NAU. Notice	41
Une histoire de brigands	43
EUGENE NAU. Notice	47
L'Agriculture au Mexique et dans les Antilles.....	47
THOMAS MADIOU. Notice	51
1. Nicolas Geffrard	52
2. L'émouvante entrevue	54

EMERIC BERGEAUD. Notice	61
Le Combat de Vertières	63
SAINT-REMY. Notice	67
La jeunesse de Pétion	67
LIAUTAUD ETHEART. Notice	72
La Fille de l'Empereur	73
DURACINE POUILH. Notice	79
Un duel tragique	80
DEMESVAR DELORME. Notice	84
Boisrond-Tonnerre et la France	86
DULCINE JEAN-LOUIS. Notice	90
Scène matrimoniale	93
HANNIBAL PRICE. Notice	97
1. Haïti parmi les nations civilisées	99
2. L'union autour des tombes	105
ARMAND THOBY. Notice	110
L'Armée Indigène	113
FREDERIC MARCELIN. Notice	118
La Citadelle	119
ANTENOR FIRMIN. Notice	124
Haïti, Reine des Antilles	126
JUSTIN DEVOT. Notice	132
La Patrie Haïtienne	133
JOSEPH JEREMIE. Notice	139

1. Ma Mère	140
2. L'Action collective	142
SOLON MENOS. Notice	146
Le Sénateur Diogène Serre	149
FLEURY FEQUIERE. Notice	153
Nos Paysans	154
DANTES DESTOUCHES. Notice	159
La Grotte de Banica	161
HENRI CHAUVET. Notice	164
Perdegal et Saltadère	166
LEON AUDAIN. Notice	170
1. Mœurs haïtiennes	171
2. Le Vaudou haïtien	173
FREDERIC DORET. Notice	176
1. Les deux Haïti	177
2. Le Conte du Paresseux	180
GEORGES SYLVAIN. Notice	182
Hannibal Price	183
MASSILLON COICOU. Notice	192
Souvenirs d'enfance	193
AMEDEE BRUN. Notice	198
Cimetière de campagne	199
H. PAULEUS SANNON. Notice	203
1. Dessalines et Pétion	204
2. Création du Drapeau national	207

WINDSOR BELLEGARDE. Notice	210
1. Les Héroïnes de notre Histoire	213
2. La funeste division	219
3. Remarques sur l'Education	222
ETZER VILAIRE. Notice	227
Mes débuts	228
JUSTIN LHERISSON. Notice	238
Eliézer Pitite-Caille	240
FERNAND HIBBERT. Notice	245
Le néronisme de Rochambeau	246
ANTOINE INNOCENT. Notice	250
Ville-Bonheur	252
JUSTIN GODEFROY. Notice	257
1. La mort de l'insecte	259
2. Souvenirs	260
3. Esquisse	262
SEYMOUR PRADEL. Notice	264
La Culture scientifique	266
AMILCAR DUVAL. Notice	271
La Veillée: <i>Histoire de Zombis</i>	272
PETION GEROME. Notice	278
1. Littérature russe et littérature haïtienne.....	280
2. La jeunesse a besoin d'action.....	281
DAMOCLES VIEUX. Notice	284
Jacques Breffort	286
CLEMENT BELLEGARDE. Notice	292
La Sorcière	292

Achévé d'imprimer sur les Presses de la
 «SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS ET DE LIBRAIRIE»
 à Port-au-Prince, Haïti
 le 27 juin 1947

DANTÈS BELLEGARDE

ECRIVAINS HAITIENS

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET PAGES CHOISIES

Première Série

Guy Joseph Bonnet.— Beau brun Ardouin.— Bauvais Lespinasse.
— Emile Nau. — Ignace Nau. — Eugène Nau. — Thomas Ma-
diou. — Eméric Bergeaud. — Saint-Rémy. — Liautaud Ethéart.—
Duraciné Pouilh. — Delorme. — D. Jean-Louis.— Hannibal Price.
— A. Thoby. — Frédéric Marcelin. — A. Firmin. — Jérémie. —
Justin Dévot. — F. Féquière. — Dantès Destouches. — Henri
Chauvet. — Léon Audain. — Frédéric Doret. — Georges Syl-
vain. — Solon Ménos. — Massillon Coicou. — W. Bellegarde. —
Amédée Brun. — Etzer Vilaire. — Justin Lhérisson. — F. Hib-
bert. — H. Pauléus-Sannon. — Antoine Innocent. — Justin Go-
defroy.— Seymour Pradel. — Amilcar Duval. — Pétion Gérô-
me. — Damoclès Vieux.— Clément Bellegarde.



PREFACE

A la veille du centenaire de l'indépendance nationale, l'Œuvre des Ecrivains Haïtiens, fondée en 1897, confia à quatre de ses membres, Solon Ménos, Georges Sylvain, Amilcar Duval et moi-même, le soin de composer un recueil de morceaux choisis des poètes et des prosateurs d'Haïti.

1904 Cette anthologie en deux volumes parut à Port-au-Prince le 1^{er} janvier 1804. Deux ans plus tard, elle fut couronnée par l'Académie française qui adressa à cette occasion, par la plume de son secrétaire perpétuel, M. Gaston Boissier, «un salut lointain aux Haïtiens restés fidèles à la culture française».

Commentant cet événement littéraire, l'un des auteurs du recueil, M. Solon Ménos, disait dans un discours du 14 janvier 1907 : ...«Telle est l'excellence de l'art que devant lui s'évanouissent instantanément les malentendus et même les préventions les plus invétérées. Le prix décerné par l'Académie française est d'autant plus estimable qu'il s'applique à un ouvrage consacré à la glorification de notre indépendance. Il n'est pas téméraire de dire qu'une coïncidence aussi significative accroît la haute valeur de cette récompense, attribuée comme par un décret de grande naturalisation à notre littérature autonome.»

«Littérature autonome» est bien l'expression qui convient pour caractériser la production littéraire haïtienne durant un siècle et demi d'existence nationale, sans qu'on veuille ou puisse donner au mot «autonomie» le sens excessif d'autarcie culturelle.

La littérature haïtienne a été avant tout une littérature d'ac-

tion. La plupart de nos auteurs ont écrit beaucoup plus pour agir que pour faire œuvre littéraire. Ils se sont en effet inspirés de la lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance ou se sont consacrés à débrouiller nos origines historiques et à discuter des plans d'organisation sociale. Presque tous ont milité dans la politique. C'est pourquoi le groupe des historiens et sociologues est particulièrement imposant. Et c'est aussi pourquoi leurs productions, nées dans la fièvre des polémiques, manquent souvent de ces qualités de fond et de forme qui donnent une valeur durable aux œuvres de l'esprit.

Guy-Joseph Bonnet, Thomas Madiou, Baron de Vastey, Beau brun Ardouin, Céliigny Ardouin, Saint-Rémy, Bauvais Lespinasse, Emile Nau, Eugène Nau, L'Instant-Pradines, Saint-Amand, Hannibal Price, F. D. Légitime, Demesvar Delorme, Edmond Paul, Armand Thoby, Louis-Joseph Janvier, Duraciné Pouilh, Emmanuel Edouard, J. B. Dehoux, Enéelus Robin, Dantès Fortunat, Dulciné Jn-Louis, Justin Bouzon, Joseph Jérémie, Justin Dévot, Frédéric Marcelin, Georges Sylvain, Solon Ménos, Jacques N. Léger, Joseph Justin, J. B. Dorsainvil, L. J. Marcelin, Edmond Héraux, Benito Sylvain, H. Pauléus-Sannon, Fleury Féquière, Thalès Manigat, Nemours Auguste, Vergniaud Leconte, Adhémar Auguste, Justin Lhérisson, L. C. Lhérisson, Léon Audain, Auguste Magloire, Windsor Bellegarde, Sténio Vincent, Price Mars, Abel Léger, Général Nemours, Gaston Dalencour, B. Danache, Antoine Michel, J. C. Dorsainvil, Duraciné Vaval, François Dalencourt, Louis Mercier, Placide David, Louis Emile Elie, Jules Faine, Susanne Comhaire-Sylvain, Catts Pressoir, Rulx Léon, Camille Lhérisson, Madeleine Max Bouchereau, T. C. Brutus, Pierre Eug. de Lespinasse, Rodolphe Charmant, Candelon Rigaud, Hannibal Price fils, Félix Soray, Félix Magloire, Mentor Laurent, Georges Séjourné, Francis Salgado, Hermann Corvington, Ed-

mond Mangonès, Charles Bouchereau, Clovis Kernizan, Etienne Charlier, Louis Maximilien, Kléber Jacob, Lorimer Denis et François Duvalier, Louis Mars, etc., ont écrit des études ou essais qui forment une contribution importante à l'histoire de la société haïtienne.

Peu de poètes haïtiens ont cherché leur inspiration dans le folklore national, comme l'a fait avec succès le musicien Justin Elie qui a puisé dans les chants populaires la matière de la plupart de ses compositions. Les autres, en plus grand nombre, sont descendus en eux-mêmes et nous ont raconté leurs joies et peines en des poèmes intimes ou dans des confessions lyriques. Quelques-uns ont abordé ces grands thèmes éternels — l'amour, la mort, la destinée humaine, la patrie, Dieu — qui sont les mêmes pour les poètes de tous les temps et de tous les pays.

La liste des poètes, dont certains sont en même temps des prosateurs remarquables, est très longue: Jules Solime Milscent, Isaac Louverture, Pierre Faubert, Coriolan Ardouin, Ignace Nau, C. Séguy-Villevaléix, Virginie Sampeur, Oswald Durand, Abel Elie, A. Fleury-Battier, Alcibiade Pommayrac, Ducas-Hippolyte, Pascher Lespès, Aurèle Chevry, McDonald Alexandre, Isnardin Vieux, Louis Borno, Georges Sylvain, Auguste Scott, Arsène Chevry, Massillon Coicou, Amédée Brun, Etzer Vilaire, Justin Lhérisson, Nerva Lataillade, Edmond Laforest, Damoclès Vieux, Probus Blot, Maurice Brun, Constantin Mayard, Ernest Douyon, Seymour Pradel, Ida Faubert, Charles Moravia, Timothée Paret, Léon Laleau, Henri Durand, Luc Grimard, Dominique Hippolyte, Frédéric Burr-Reynaud, G. Lescouflair, Christian Werleigh, Louis Morpeau, Antonio Vieux, L. D. Hall, Emile Roumer, Carl Brouard, Jacques Roumain, Jean Brierre, Roussan Camille, Pierre Mayard, Gervais Jastram, Magloire-St-Aude, Régnord Bernard, René Bélance,

Marcel Dauphin, Justinien Ricot, P. Chrisphonte, René Dépestre, etc.

Parmi les romanciers et conteurs nous trouvons quelques noms distingués: Eméric Bergeaud, Demesvar Delorme, Janvier, Frédéric Marcelin, Justin Lhérisson, Fernand Hibbert, Antoine Innocent, Justin Godefroy, Jules Dévieux, Amilcar Duval, Félix Magloire, Edgar N. Numa, J. B. Cinéas, Stéphen Alexis, Luc Grimard, Léon Laleau, Félix Courtois, Thomas Lechaud, Richard Constant, Marc Verne, Cléante Valcin-Desgraves, Mme Etienne Bourand, Emile Marcelin, Pétion Savain, Caséus, Jacques Roumain, les frères Thoby-Marcelin, F. Morisseau-Leroy, Jn-Joseph Vilaire, Victor Mangonès, Gaston Théard, Léon Lahens, Félix Viard, etc.

L'absence de théâtres réguliers a toujours été un obstacle à la production dramatique en Haïti. Ce genre est cependant représenté par des écrivains notables: Pierre Faubert, Liautaud Ethéart, Fleury-Battier, Henri Chauvet, Massillon Coicou, Vandenesse Ducasse, Georges Sylvain, Ed. Saintonge, Amilcar Duval, Duraciné Vaval, Fernand Hibbert, Léon Laleau, Georges Léger, F. Burr-Reynaud, Dominique Hippolyte, André Chevallier, Alphonse Henriquez, Augustin, Stéphen Alexis, Etienne Bourand, Henri Durand, Daniel Heurtelou, Mme Olivia Manigat-Rosemond, Jean Brierre, Mme Jeanne Pérez, Pierre Mayard, Roger Dorsinville, etc.

Ces listes sont loin d'être complètes. Beaucoup d'œuvres de valeur sont restées en portefeuille ou se sont perdues faute d'éditeurs pour les publier. Un grand nombre d'écrivains — journalistes, économistes, sociologues, conteurs, poètes, qui comptent parmi les meilleurs de notre littérature — ont semé leurs richesses dans des journaux et revues aujourd'hui introuvables. Une large place devrait également être réservée aux orateurs — tels Charles Archin, Léger Cauvin, F. L. Cau-

vin, Michel Oreste, Edmond Lespinasse, Louis-Edouard Pouget, Nemours Auguste, Pasteur Albert, Solon Ménos, Emile Deslandes, Etienne Mathon, Pierre Hudicourt, Yreck Châtelain, François Moïse, etc., — qui, au parlement, au barreau ou dans la chaire, ont fait preuve d'un talent admirable.

Il m'a semblé que c'était un devoir patriotique de faire connaître à la génération présente et aux étrangers, amis d'Haïti, la plupart de ces hommes qui ont honoré notre littérature en travaillant, au milieu des tragiques difficultés de la vie nationale, à l'évolution intellectuelle de notre peuple.

L'ouvrage, dont j'offre aujourd'hui au public le premier volume, comprend trois séries, chacune de quarante écrivains haïtiens choisis parmi les prosateurs. J'ai pensé que la meilleure façon de les présenter était de donner de chaque auteur, avec une notice biographique assez complète, une page caractéristique de son talent, formant un tout par elle-même et vraiment intéressante pour le lecteur. C'était là un choix difficile à faire, et cela m'a obligé, pour éviter la monotonie, à «panacher» chacun des trois volumes en y faisant figurer des auteurs de genres différents appartenant à des générations différentes.

La lecture de cet ouvrage contribuera — je l'espère — à faire justice d'une opinion généralement répandue que les écrivains haïtiens ne se sont guère préoccupés, dans leurs œuvres, des choses d'Haïti. C'est le contraire qui est vrai.

Que, dans l'expression de leurs sentiments et de leurs pensées, les écrivains haïtiens aient subi l'influence de leurs modèles français et sacrifié bien souvent à des modes littéraires passagères, cela est trop naturel pour que l'on s'en étonne. Quelques élus ont pu toutefois se dégager de ces influences pour faire œuvre originale. Il en est de même dans toutes les littératures: très rares sont les écrivains qui, ayant eu le pou-

voir de s'évader de l'atmosphère intellectuelle dans laquelle ils vivaient, ont apporté au monde des formes d'art nouvelles ou révélé de nouveaux modes de sentir et de penser.

Il y a exactement cent-dix ans, un précurseur haïtien, Emile Nau, écrivait dans son journal *Le Républicain* de 1836: «Nous ne pouvons pas nier que nous soyons sous l'influence de la civilisation européenne: autrement, il faudrait affirmer que nous ne devons qu'à nous-mêmes nos éléments de sociabilité. Mais il y a dans cette fusion du génie européen et du génie africain, qui constitue le caractère haïtien, quelque chose qui nous fait moins Français que l'Américain n'est Anglais».

C'est ce «quelque chose» qui donne aux œuvres haïtiennes leur timbre particulier, même lorsque l'auteur, se rappelant qu'il est citoyen de l'humanité, aborde ces hauts sujets dont se nourrit la littérature universelle.

Dantès BELLEGARDE.

18 octobre 1946.

GUY-JOSEPH BONNET

1773-1843

Né à Léogâne le 10 juin 1773, Guy-Joseph Bonnet mourut à Saint-Marc le 9 janvier 1843, après avoir parcouru l'une des carrières les plus brillantes de l'histoire d'Haïti. Ancien aide-de-camp de Rigaud, il fut l'un des glorieux acteurs de la lutte pour la liberté, signa l'acte de l'indépendance du 1er janvier 1804 en qualité d'adjutant-général, devint général de division et commandant d'arrondissement, fut rapporteur de la constitution républicaine de 1806, siégea au Sénat de la République et, comme Secrétaire d'Etat (autrement dit ministre des finances) organisa l'administration haïtienne, à laquelle il donna une solide armature qui s'est conservée jusqu'à ces derniers temps.

Bonnet laissa des mémoires, que son fils Edmond recueillit et publia, en 1864, sous le titre de *Souvenirs Historiques* (Librairie A. Durand, 7, rue des Grès, Paris). Cet ouvrage, d'une lecture attachante, apporte sur les premiers temps de notre histoire comme nation indépendante une lumière très vive. On y trouve des aperçus d'une étonnante clairvoyance sur l'évolution du peuple haïtien, et l'on est surpris d'y voir avec quel sens pratique ce théoricien de la démocratie a proposé et essayé d'appliquer les mesures les plus propres à résoudre le problème politique, social et moral d'Haïti.

Le défenseur d'Ogé et de Chavannes

La guerre était partout rallumée. Les premiers commissaires civils résolurent de se retirer et d'aller rendre compte en France de la situation de la colonie.

Cependant, les actes mémorables qui avaient signalé la lutte des hommes de couleur étaient parvenus à la connaissance de l'Assemblée française. La modération des concordats leur avait concilié l'opinion publique. La justice de leurs réclamations était reconnue de tous: la loi du 4 avril vint consacrer leurs droits à la liberté et à l'égalité. De nouveaux commissaires civils furent nommés: Polvérel, Sonthonax et Ailhaud arrivèrent bientôt avec la mission expresse de faire exécuter la loi.

La lutte prit un caractère nouveau. La faction Léopardine, appelant à son aide les forces britanniques, livra au gouverneur de la Jamaïque les principaux points de l'île, et l'on vit l'étendard du roi d'Angleterre se déployer sur Jérémie, Tiburon, le Môle, Saint-Marc, l'Arcahaie. Les Français, chez lesquels dominait par dessus toute considération le sentiment religieux de la patrie, se rallièrent aux hommes régénérés du 4 avril, et ce parti de la liberté soutint les principes de la Révolution...

Lorsque les commissaires civils établirent les conseils de guerre chargés de prononcer sur le sort des traîtres qui portaient les armes contre la patrie, Bonnet fut nommé greffier de la commission militaire séant au Petit-Goâve. On jugeait Dupaty, colon français arrêté dans les rangs des Anglais. On venait de terminer la lecture de l'acte d'accusation lorsqu'un inconnu, descendu de cheval à la porte du tribunal, se présenta, botté, crotté et éperonné, à la barre, demandant à défendre l'accusé.

— Je suis Viol, dit-il, le seul avocat qui ait osé publiquement, au Cap, prendre d'office la défense d'Ogé et de Chavannes.

Après avoir retracé les souffrances de ces malheureux jeunes gens, les tortures qu'ils avaient endurées, les efforts qu'il avait faits en leur faveur, Viol annonça qu'il était venu dans le but de rendre le même service à son ami Dupaty. En ap-

prenant que celui-ci allait être jugé par un tribunal composé d'hommes de couleur, il avait voyagé nuit et jour, sans prendre de repos, confiant dans leur magnanimité.

— Mânes sacrés d'Ogé et de Chavannes — dit-il en terminant — vous qui, du haut des cieux, avez assisté à mes angoisses, je viens, en votre nom, réclamer de vos frères qu'ils me rendent mon ami Dupaty. Me le refuseront-ils?

Le tableau navrant des souffrances d'Ogé et de Chavannes avait réveillé tous les sentiments généreux que l'horrible assassinat de ces martyrs avait laissés dans le cœur des hommes de couleur. Rigaud, qui présidait le tribunal, s'était couvert les yeux, ne voulant pas laisser voir les larmes qui sillonnaient ses joues. Lefranc, qui, avec sa voix de stentor, concluait toujours par la peine de mort, les paupières gonflées, la poitrine oppressée, avait perdu la parole. L'émotion fut telle qu'on dut lever la séance.

Les juges, en reprenant leurs sièges, prononcèrent un verdict de non-culpabilité. Les deux amis se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et, comme le tribunal se retirait, Viol, allant au-devant des juges, leur dit:

— Messieurs, vous avez rendu un jugement de dieux!

Bonnet et l'Agriculture

Comme commandant de l'arrondissement de Saint-Marc, je portais à l'agriculture une attention particulière. Aux époques de plantation, mes agents parcouraient les campagnes, engageant les cultivateurs à soigner leurs ensemencements. Je m'occupais des travaux de la récolte et réprimais le vagabondage. Convaincu que la facilité des communications favorise le développement de l'agriculture, je mettais tous mes soins à la réparation et à l'entretien des grandes routes. Je faisais

rouvrir les chemins vicinaux dans toute la plaine, entretenir les digues de l'Artibonite et rétablir autant que possible les anciens canaux d'irrigation. Par ces mesures, je prétendais amener l'aisance dans la population.

Exciter les hommes au travail était, selon moi, le vrai moyen d'assurer la tranquillité publique... Les femmes s'occupaient des travaux des champs et devaient subvenir aux besoins de leurs maris, retenus dans les casernes: je m'attachais à relever la dignité de la femme qui, associée à l'homme dans ses travaux, méritait ses soins et ses égards...

Je cherchais à corriger les mœurs en les adoucissant. Un vieux ménétrier, Maître Charles, son violon sous le bras, parcourait la plaine, et, souvent, s'installant en plein champ, sous un arbre, donnait en musique des leçons aux cultivateurs. On vit bientôt, dans le *calinda*, la danse au violon s'installer à côté de la danse au tambour, et les grâces que déployaient les habitants de la campagne ne le cédaient en rien à celles des habitants de la ville.

En vue de cimenter l'union et de rapprocher les esprits, j'appelais à ma table les principales autorités, les officiers, l'élite des citoyens. Je trouvais toujours l'occasion, dans ces réunions, d'exposer les principes d'ordre, d'égalité, de justice, de combattre les passions mauvaises qui nous avaient valu nos désunions...

Bonnet et la culture intellectuelle

L'Assemblée Constituante de 1806, reconnaissant qu'il importait de s'occuper immédiatement de l'instruction publique, avait inséré dans la Constitution un article qui en rendait la fondation obligatoire.

Ce n'était pas une phrase banale. Sous le régime colonial,

les colons, qui considéraient comme un danger l'instruction chez les affranchis, s'étaient fait un principe d'y mettre des entraves. Ceux des libres qui avaient acquis quelques lumières faisaient exception. Les connaissances étaient concentrées chez les blancs, et encore les plus capables dans l'administration, dans la magistrature, dans les principales fonctions, venaient-ils d'Europe.

Il était donc nécessaire, dès le principe, de propager l'instruction afin de former les sujets que réclamaient les différentes branches du service public et de répandre, dans la population, les connaissances indispensables à son amélioration. Je proposai, en conséquence, d'établir un *Athénée* où l'on pourrait étudier la littérature, la comptabilité, le droit, les sciences exactes. Le Président Pétion avait goûté ce projet. Il fut convenu que je m'adresserais à un ancien secrétaire de Rigaud, réfugié aux Etats-Unis, homme d'une grande érudition qui, bien que blanc et colon, avait toujours loyalement soutenu la cause de la liberté. Une correspondance fut échangée. Ce monsieur acceptait, aux conditions qu'on lui proposait. Déjà il s'était entendu avec des professeurs; le personnel était prêt. Il ne manquait plus à l'accomplissement du projet que les dernières instructions du gouvernement...

Guy-Joseph BONNET.

BEAUBRUN ARDOUIN

1796-1865

Beaubrun Ardouin a joué un rôle considérable dans la vie politique d'Haïti. Il a fait de l'histoire avant de penser à l'écrire. Né à l'Anse-à-Veau en 1796, il mourut à Port-au-Prince le 30 août 1865 après avoir parcouru une carrière brillante, traversée par des malheurs effroyables.

Journaliste, Beaubrun Ardouin fonda, en 1842, le "Temps" dans lequel il écrivit de nombreux articles sur des questions d'organisation politique. Avocat, il devint Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil de Port-au-Prince. Il entra ensuite au Sénat et occupa, en 1844, le poste de Ministre de la Justice, de l'Instruction Publique et des Cultes.

Envoyé à Paris en 1846 comme ministre plénipotentiaire, il abandonna cette fonction en 1849 à la nouvelle que son frère et collaborateur Céligny Ardouin avait été fusillé, le 7 août de cette année, à la Croix-des-Bouquets. Il fut de nouveau chargé d'une mission diplomatique en France en 1859.

Agé à peine de huit ans au moment où s'accomplissait l'épopée glorieuse de l'indépendance, Beaubrun Ardouin n'avait point pris sa part des luttes héroïques qui aboutirent à l'acte du 1er janvier 1804. Mais son imagination en resta tout éblouie, et l'enthousiasme de l'enfant devait se retrouver plus tard dans les pages vibrantes où l'historien évoque les grands souvenirs de la guerre sacrée.

Beaubrun Ardouin ne s'était point d'abord proposé d'écrire l'histoire d'Haïti. Sa filiale amitié pour le général Jérôme-Maximilien Borgella lui avait inspiré le projet de défendre la mémoire de cet honnête homme qui, après avoir eu les plus grands honneurs, avait connu la pire disgrâce: celle de voir méconnaître par une génération frondeuse et ingrate ses ser-

vices les plus incontestables. Ayant abordé cette étude avec l'intention bien nette d'écrire un plaidoyer, l'auteur vit s'élargir son sujet à mesure que se déroulait devant lui une existence si riche où venaient en quelque sorte retentir tous les échos de la grande histoire. Le plan primitif se modifia peu à peu, et la vie du général Borgella ne fut plus dans la conception de l'écrivain — comme elle l'est dans la réalité — qu'un épisode dans l'histoire d'une nation. Et c'est ainsi que parut en 1855 chez Dezobry et E. Magdeleine, libraires, 1, rue des Maçons-Sorbonne, à Paris, la première édition d'un ouvrage monumental en 11 volumes portant ce titre: "Etudes sur l'Histoire d'Haïti, suivies de la Vie du Général J. M. Borgella."

Par cette publication, Beaubrun Ardouin, qui avait déjà fait paraître une Géographie d'Haïti et un essai historique, prenait l'une des premières places dans l'équipe brillante qui eut le souci de débrouiller les premiers temps de notre histoire et de fixer les origines de la nation haïtienne. Quelques réserves que puisse provoquer le fond ou la forme de leurs écrits, il faut reconnaître que les Emile Nau (Histoire des Caciques); les Bauvais Lespinasse (Histoire des Affranchis de St-Domingue); les Céligny Ardouin (Essais historiques); les St-Rémy (Vie de Toussaint-Louverture. Pétion et Haïti); les Vastey (Le Système Colonial Dévoilé, Réflexions sur les Noirs et les Blancs); les Thomas Madiou (Histoire d'Haïti); les L'Instant-Pradines (Recueil des Lois et Actes d'Haïti) ont posé les fondements de notre histoire nationale en y apportant une contribution de valeur incomparable.

L'ouvrage de Beaubrun Ardouin eut un grand succès. Une seconde édition en fut faite en 1860 à l'Imprimerie Donnaud, 9, rue Cassette, Paris. Il était devenu rarissime quand un imprimeur intelligent de Port-au-Prince, M. Guillaume Chéraquit, prit l'heureuse initiative d'en donner une troisième édition en 1924: trois volumes seulement sur onze ont été publiés, l'éditeur n'ayant trouvé ni du côté du public ni de la part du Gouvernement le concours qui lui était nécessaire pour continuer son utile publication.



L'ouvrage embrasse la partie la plus importante de notre histoire, que Beaubrun Ardouin divise en deux périodes: l'une, la période française, allant de 1789 à 1804; l'autre, la période haïtienne, s'étendant de 1804 à 1844. Il n'y a pas d'époque plus capitale dans la vie de la nation haïtienne puisque c'est celle de ses origines et de son organisation. Beaubrun Ardouin avait fort bien compris que c'est dans l'histoire révolutionnaire de St-Domingue qu'il fallait chercher l'explication du "présent haïtien".

L'étude la plus forte de l'ouvrage est celle où l'auteur montre la jeune nation haïtienne luttant contre elle-même pour purifier son sang des tares du régime colonial, car despotisme militaire, mépris de la vie humaine et de la liberté individuelle, aristocratie prétentieux, esprit révolutionnaire, préjugé de couleur, rivalités provinciales, voilà ce qu'Haïti indépendante trouva dans son berceau et dont elle a été pendant plus d'un siècle la palpitante victime.

Aucun de nos historiens n'a fait à mon avis une analyse plus pénétrante du préjugé de couleur et du "localisme politique" que celle qu'en a donnée Beaubrun Ardouin: il faudrait faire connaître à tous les Haïtiens les pages de psychologie historique que l'auteur consacre à ces erreurs ou malentendus qui ont si douloureusement divisé et meurtri la société haïtienne.

Peut-être faudrait-il se montrer plus réservé en ce qui regarde la période purement haïtienne. L'auteur — ne l'oublions pas — a joué un rôle dans la plupart des événements qu'il raconte. Il a connu quelques-uns des personnages dont il juge les actes. Comment aurait-il pu garder en toute occasion la froide sérénité de l'historien? Mais son effort d'impartialité est marqué aux meilleures pages de son livre. Avec quel souci de vérité et de justice ne juge-t-il pas, par exemple, le Président Boyer, dont il fut l'ami et le partisan fidèle? Le portrait qu'il a fait de ce chef d'Etat — en qui qualités et défauts se mêlaient si humainement — est un modèle du genre.

Beaubrun Ardouin n'a pas seulement dressé l'acte de nais-

sance de la nation haïtienne. Il a encore démontré par son exemple de quel effort intellectuel notre peuple est capable. Il avait fait des études insuffisantes qu'il compléta grâce à un incessant labeur personnel. Il appelle lui-même l'indulgence du lecteur sur la pauvreté de son style. "Si cet ouvrage — écrit-il — trouve quelques lecteurs à Paris, ils y verront beaucoup d'incorrections dans le style, encore plus de fautes contre les règles de la grammaire: il ne leur offrira aucun mérite littéraire." On sent que Beaubrun Ardouin exagère volontiers ses défauts et qu'il y met même quelque coquetterie. Si sa langue n'est pas d'une pureté parfaite et manque parfois de relief, elle est par contre toujours claire, souvent entraînant et prend en certaines occasions un accent d'éloquence réellement émouvant.

Ce sera la mission de la critique historique de séparer le bon grain de l'ivraie dans l'œuvre de cet écrivain, qui fut un homme de bien et un grand Haïtien.

Au Tribunal de l'Histoire

Des circonstances qu'il est inutile de mentionner ici m'ont amené à m'occuper de l'histoire de mon pays dans la capitale même de cette nation qui en avait fait la plus florissante de ses colonies. Jouissant de la sécurité que les étrangers sont toujours assurés d'y trouver, de la sérénité d'esprit que son hospitalité bienveillante me laisse loin de ma patrie, je croirais manquer à la haute estime que m'inspire la France si mon travail devait se ressentir de la moindre gêne lorsque j'ai à dévoiler les fautes commises à Saint-Domingue par ses gouvernements antérieurs. Ces gouvernements n'ont pas seulement commis des fautes: ils ont été injustes envers les hommes de la race noire dont je fais partie. Des crimes, imputables surtout aux colons, ont produit les révolutions qui ont amené la séparation de cette ancienne colonie de sa métropo-

le. Je les signalerai peut-être avec quelque chaleur mais sans rancune, sans haine.

La France, d'ailleurs, a noblement réparé ces injustices. Sous le règne d'un monarque éclairé et juste, sous le ministère d'un homme d'État dont la loyauté est connue de tous, la France a compris que ce jeune peuple, que ses principes et ses idées avaient appelé à la liberté, était digne aussi du respect qu'elle porte à toutes les nationalités. Elle a compris que ce pays, où elle a déposé le germe de sa civilisation avancée, méritait qu'elle l'aidât à développer la sienne encore dans l'enfance. Elle a reconnu ses droits à l'indépendance et à la souveraineté politique.

Si elle avait agi autrement, la France eût manqué à sa mission dans le monde. Depuis 1789, n'est-elle pas en quelque sorte le phare de la liberté pour les peuples? Elle a fait plus encore : elle est entrée dans cette voie de protection généreuse qu'en digne émule de l'Angleterre elle accorde aussi à la race africaine, et sa dernière révolution a porté la liberté dans ses colonies...

Les intérêts qui rapprochent Haïti de la France sont fondés sur ce qu'il y a de plus puissant parmi les nations : conformité de religion, de langage, d'idées, de principes, de législation, de mœurs, d'usages, outre le goût conservé pour les produits français. Haïti procède de la France comme l'Union Américaine procède de l'Angleterre...

En retraçant les événements de l'histoire de mon pays, si je loue l'énergie de nos pères, je ne dissimulerai pas les actions criminelles qui ont parfois accompagné la conquête de leurs droits. Je ne les justifierai pas parce que la morale réprouve une telle justification; et que les crimes n'ennoblissent jamais la cause de la liberté. Mais je les expliquerai, je les excuserai peut-être en raison des atrocités qui les provoquèrent.

Au tribunal de l'histoire comme à celui de la justice, l'excuse peut faire absoudre: elle ne fait pas acquitter. Mais l'histoire, de même que la justice, prend toujours en considération l'état intellectuel et moral des hommes pour les juger équitablement.

Je ne redoute point son jugement pour mon pays.

La jeunesse de Borgella

Jérôme-Maximilien Borgella naquit au Port-au-Prince, le 6 mai 1773, d'un blanc et d'une quarteronne. La nature qui, dans l'union entre les deux races, européenne et africaine, se plaisait souvent à combiner ses couleurs de manière à confondre l'orgueil de la première, fit du jeune Maximilien un être dont le physique était en tout semblable à celui des blancs. Devenu homme public, il eut quelquefois occasion de rectifier l'erreur où se trouvaient, à ce sujet, des Européens qui visitèrent le pays.

Son père, Bernard Borgella, grand planteur, avocat au conseil supérieur de Port-au-Prince, devint maire de cette ville au commencement de la révolution et fut ensuite président de l'assemblée centrale de Saint-Domingue sous le gouvernement de Toussaint Louverture, dont il était le principal conseiller. C'était un homme de grande capacité.

La mère de Maximilien se nommait Cécile La Mahautière, d'une famille respectable de cette classe de couleur vouée au mépris de la classe blanche. M. Borgella n'eût pu l'épouser sans se *mésallier* et perdre les droits que lui donnait son origine européenne. Les mœurs du temps, le besoin de protection, faisaient ces alliances naturelles que les blancs, auteurs des lois coloniales, flétrissaient ensuite.

Maximilien était donc un enfant naturel, un *bâtard* selon

l'expression en usage à cette époque. Il ne fut pas, et il ne pouvait être reconnu par son père : celui-ci ne fit même aucun cas de lui dans son enfance. Mais quand ses qualités personnelles l'eurent fait distinguer, quand sa bravoure sur le champ de bataille eut été remarquée, découvrant alors que son sang n'avait pas dégénéré dans les veines de ce mulâtre, M. Borgella l'aima assez pour saisir l'occasion de le protéger auprès de Toussaint-Louverture.

Maximilien, qui n'était pas autorisé par la loi civile à porter le nom de Borgella, le prit cependant comme l'ont fait la plupart des mulâtres lorsque la loi du 4 avril 1792 eut établi la parfaite égalité entre tous les hommes libres de la colonie... Toutefois, le jeune Borgella, en voyant son père le rechercher après les premiers succès des hommes de couleur, lui rendit affection pour affection. Il respecta celui dont il honorait déjà le nom. Il arriva un temps où il étendit son affection sur des sœurs blanches, habitant Bordeaux. Il fut généreux envers elles, en leur faisant parvenir des secours pécuniaires : ce fut dans les années qui suivirent 1815, époque du rétablissement des relations entre Haïti et la France.

Le jeune Maximilien n'avait qu'un an quand il perdit sa mère. Celle-ci avait une sœur, Fillette La Mahautière, qui prit soin de son neveu avec une tendresse toute maternelle. Elle le mit à l'école de bonne heure. En 1783, son pupille ayant atteint sa dixième année, elle quitta le Port-au-Prince pour aller habiter les Cayes. Elle voulait l'y emmener avec elle, mais la grand'mère de cet enfant, Olive Lebeau, ne put consentir à l'éloignement de l'orphelin, qui lui rappelait une fille chérie. Cohabitant avec un blanc, M. Ithier, qui était procureur général de plusieurs sucreries au Cul-de-Sac, et qui demeurait sur l'habitation Lathan, elle le garda auprès d'elle. Le petit Borgella y passa trois autres années, continuant à apprendre à lire

de M. Ithier, qui était son parrain et qui, à ce titre vénéré dans les colonies, devint son protecteur, un vrai père. Les principes d'honneur de cet homme de bien passèrent au cœur de l'orphelin délaissé par son père naturel : cette éducation de famille y germa avec fruit.

La constitution robuste de l'adolescent se fortifia, pendant son séjour à Lathan, par des exercices journaliers : il y apprit à conduire son cheval, à le maîtriser. Aussi ses premières armes furent-elles dans la cavalerie : il en devint un officier remarquable.

En 1786, M. Ithier résigna ses fonctions à cause de son âge avancé. Il alla habiter la Croix-des-Bouquets. Le jeune Borgella n'ayant que 13 ans, il le fit continuer à apprendre à lire, écrire et calculer. Ce digne homme eût-il voulu faire davantage pour son protégé qu'il ne l'aurait pu : le régime colonial n'admettait pas qu'il y eût à Saint-Domingue des établissements d'instruction publique où l'intelligence des mulâtres et des nègres pût se développer... Toutefois, l'effet des révolutions étant de développer promptement l'esprit des hommes par les innovations qu'elles engendrent, on a vu les mulâtres et les nègres, anciens et nouveaux libres, acquérir une expérience dans les affaires, un jugement sûr pour les mener à leurs fins, qui étonnèrent les blancs eux-mêmes. Borgella fut l'un de ces hommes qui se distinguèrent sous ce rapport : il était doué d'un bon sens qui vaut autant que l'esprit développé que donne une instruction supérieure.

Par les entraves que le régime colonial mettait au développement de l'intelligence des mulâtres et des nègres, le complément obligé de leur éducation était de savoir un métier quelconque. Cette nécessité était dans la logique des faits. Du moment que les affranchis ne devaient point prétendre à l'exercice des droits politiques, par conséquent aux emplois et aux

charges qui en dérivent, du moment que certaines professions même leur étaient interdites, il était convenable qu'ils se livrassent à l'exercice des arts et métiers par lesquels l'homme libre parvient, dans la société, à la richesse, à la propriété, partant à l'indépendance personnelle. Le travail, d'ailleurs, honore toujours celui qui occupe ses bras pour gagner honnêtement son existence; il moralise les peuples; il accélère leur civilisation; il devient une sorte de sanction des lois divines et humaines qui ont pour but la conservation et le progrès incessant des sociétés. *Un pays où le travail ne serait pas honoré par les classes les plus intelligentes serait condamné à périr dans l'anarchie...* Ce n'est donc pas à cet égard qu'il faut condamner le régime colonial, mais parce qu'en même temps il s'opposait à l'établissement d'institutions propres à développer l'intelligence des affranchis, de toute la race noire qui habitait les colonies, afin de perpétuer leur asservissement...

D'après cette nécessité du temps, Borgella fut placé, à seize ans, à l'apprentissage du métier de charpentier, sous un blanc qui ne savait ni lire ni écrire. Cet homme était de la classe des *petits blancs* et Européen. C'était une circonstance propre à ne causer à son apprenti aucune humiliation, puisque celui-ci reconnaissait par là qu'en Europe même il y avait une portion du peuple qui n'était pas mieux partagée que les affranchis des colonies. Mais le désagrément du préjugé de la couleur était que ce maître charpentier se croyait, à cause de sa peau blanche, un homme bien supérieur à cet apprenti, qui, à un teint identique au sien, joignait l'avantage de posséder les premiers éléments des connaissances humaines. Borgella devint le commis de son maître ouvrier; il lui faisait ses écritures. Que de fois ce maître ne dut-il pas sentir intérieurement son orgueil humilié, étant contraint de recourir à la plume de ce jeune homme!

Nous venons de constater l'effet moral de l'habitude du travail imposé aux affranchis. Elle produisait encore un effet tout physique, dont ils surent tirer parti dans leur lutte armée contre les dominateurs de la colonie. Le travail les fortifiait, en les rendant propres à supporter les plus rudes fatigues. C'est ainsi que le service qu'on exigeait d'eux dans la maréchaussée ou gendarmerie, pendant trois ans, leur donnait l'habitude des armes et l'habileté à les manier. En général, ces hommes étaient d'excellents chasseurs, et Moreau de Saint-Méry lui-même reconnaissait, avant cette époque, l'utilité dont ils pourraient être pour la défense de la colonie. C'est à cette aptitude incontestable, reconnue aux hommes de couleur, que l'on dut l'idée, suggérée sans doute par le Comte d'Estaing, ancien gouverneur de Saint-Domingue, qui en a fait enrôler six cents d'entre eux pour faire partie de son expédition en Géorgie, lorsque la France soutenait les colonies anglaises insurgées contre leur métropole...

Beaubrun ARDOUIN